



Visa en FRANCE à partir de l'Inde

Par kalidas

Bonjour,
voilà ma demande:

Mon fils adoptif a un visa de 1 année en France à partir de l'Inde.

il est embauché par une société française avec un contrat en CDI pour une année.

Ma question est:

Sa femme a reçu un visa de 6 mois pour la France à partir de l'Inde, mais obligé de retourner en Inde pour valider 3 mois de plus en France. Elle voudrait rester en France sans être obligée de retourner en Inde, pour obtenir 3 mois de plus.

Pouvez vous me donner les marches à suivre afin de n'être pas obligé de retourner en Inde pour bénéficier de 3 mois de plus?

Merci pour votre réponse.

Par isernon

bonjour,

la femme de votre fils devait savoir qu'à l'issue de la validité de son visa, elle devrait retourner dans son pays.

votre fils peut envisager le regroupement familial mais il y a des condtions à remplir.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166
[/url]

salutations

Par isernon

bonjour,

la femme de votre fils devait savoir qu'à l'issue de la validité de son visa, elle devrait retourner dans son pays.

votre fils peut envisager le regroupement familial mais il y a des condtions à remplir.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166
[/url]

salutations